

Compte rendu réunion de bureau le 30 mai 2026.

Début de séance : 9h25.

Présents : Raymond Girard, Murielle Hamelin, Patrick Lourdin, Laurence Bastian, Marthe Valentin, Christine Dallé Moussissa, Didier Lerebourg, Joel Costentin, Pierre Bouillon, Daniel Lemoigne, Jacky Despezelle, Claude Catherine, Jean Constantinidis, Daniel Renuof, Bernard Vanoverchelde, Eric Dangréau, Marie-Claude Savary, Jean-Marie Morel, Robert Charomdière.

Excusés : Gérard Doguet, Guy Blandin, Thierry Gervaise, Jacqueline Douesnard et Francois Van Der Linden.

Raymond nous fait part de deux nouveaux intervenants dans le secteur de Villedieu, pour animer des ateliers. Ils viendraient bénévolement, mais comme tout animateur de l'association, ils auront droit à 20 euros par intervention. Raymond les a conviés à venir se présenter, nous n'avons pas eu l'honneur de les connaître parce qu'ils ne sont pas venus. Raymond nous présente Marie-Claude Savary pour le secteur de Saint-Lô, Tessy-sur Vire.

Finances :

Jean-Marie, notre trésorier, nous présente les comptes :

Compte courant : 7 900 euros.

Livret A : 30 000 euros.

La facture des graines de chez ELEM, qui s'élève à 19 504 euros pour cette année, est acquittée.

Pour les correspondants, Jean-Marie aimerait que chacun fournisse un tableau avec :

- * le numéro en haut à droite de la facture BL. N° exp : BC 243472
- * nom/prénom de l'adhérent
- * le montant de sa facture
- * calculer le montant total

Cela lui facilitera le travail. Il demande de ne pas lui envoyer les factures de vos adhérents, trop de papiers, trop de dépenses en timbres.

Pour JS Fourniture, Jean-Marie reçoit les factures en PDF ou par messagerie et notre trésorier les règle par virement. Les dépositaires sont toujours Thierry Marais pour le secteur Nord et Robert Charomdière pour le Sud Manche. Un système a été mis en place pour différencier les factures du "Nord et du Sud", et ceci simplifie la tâche à Jean-Marie. Un grand merci pour son travail.

Administratif :

J'avais préparé les documents nécessaires pour la préfecture, afin de régulariser les modifications de l'association (siège social, nouveau président, membres du conseil d'administration et du bureau). J'ai tout envoyé par courrier et celle-ci m'a tout retourné pour me dire que tout se faisait en ligne avec un numéro de dossier et de SIRET et que je n'avais pas. C'est auprès de Thierry Gervaise (premier président de l'association des jardiniers amateurs, pour les nouveaux membres) que j'ai obtenu ces numéros. Avec l'aide de Jean et au bout de plusieurs séances nous avons : remplis leurs formulaires, les avons imprimés et envoyés par courrier. Ce n'était pas possible de les transmettre en ligne. Je n'ai eu aucun retour, sommes bien enregistrés ? Jean et moi-même, allons nous renseigner au plus vite afin que la situation se régularise au niveau de la banque. Merci à Jean.

Divers :

Les tarifs des terreaux et paillages sont à régulariser sur le programme.

Nous sommes 730 adhérents et encore au mois 20 personnes à enregistrer.

Pour les frais :

Chaque correspondant tient son tableau ou sa fiche à jour : frais de route (pas d'indemnités kilométriques pour aller voir les adhérents individuellement)

En ce qui concerne : les frais administratifs et les frais d'animation :

Envoyer pour la fin août au président qui vérifie, afin d'être indemnisés à la réunion de septembre. Envoyer un RIB par mail à Jean-Marie qui fera le virement, pour ceux qui le peuvent.

Nous avons deux fournisseurs de miscanthus, un sur Coutances : M. Sébastien Tesniere ou tout se passe bien et Mme Chantal Chauvin à Pont qui ne respecte pas ce qui a été négocié verbalement. Il faut absolument établir une convention écrite par laquelle elle doit reverser 3 euros à l'association par sacs vendus, d'autant plus que Robert lui fournit les sacs et lui amène de la clientèle.

Assemblée générale :

Raymond propose un sachet de graines à chaque invité lors de la signature de la feuille de d'émargement. Patrick suggère que l'on remette en place la tombola.

La prochaine assemblée générale sera le 05 décembre 2026 à 15h à Saint-Clair-sur-l'Elle. Notre réunion de préparation aura lieu le matin même à 9h pour mettre en place les tables et les chaises.

La prochaine réunion de bureau est prévue le 12 septembre 2026 à 9h30 à Saint-Clair-sur-l'Elle.

Les adhérents demandent des stylos en cadeau, Raymond et Daniel Renouf s'en occupent.

L'indemnisation du kilomètre était de 0.37€, Raymond propose 0,40€. Le bureau vote pour son adoption à l'unanimité. Des correspondants informent Raymond que dans la newsletter du mois, la recette de cuisine n'apparaît pas. Il faudra demander à ce qu'elle y figure à Yunaïma. Penser à envoyer des photos et un compte rendu de vos ateliers pour alimenter le site.

Matériel : où est le matériel ? Il est proposé qu'une personne du bureau répertorie le matériel. Les tables et les barnums commencent à vieillir. Un achat de chaises serait bienvenu. Chacun fera sa liste et nous verrons cela en septembre. Les nappes ne seront plus forcément uniformes, il existe des nappes en polyester extensible à commander sur internet. Patrick propose d'avoir des tabliers avec le logos de l'association pour animer les ateliers. Robert connaît une couturière et Raymond a une fille qui est dans le domaine également, ils feront établir des devis pour la prochaine réunion.

Voyage : réfléchir à des propositions pour le mois de Septembre.

Annulation d'ateliers :

- le 25 octobre 2026 au Mesnil-Ozenne.

- le 24 octobre 2026 à Saint-Clair-sur-l'Elle "aux couleurs d'automne".

Nouvel atelier : le 06 septembre 2026 à Saint-Cyr-Bocage 1ere fête de l'arbre. Jardin forêt avec l'association Danub. Murielle, Gérard et Eric animeront cette manifestation et Laurence pour présenter "les semeurs de bocage".

Laurence nous présente une nouvelle activité à Montchaton : "les semeurs de bocage" qui cultivent et vendent des essences locales issues des haies bocagères de la Manche. Ils veulent produire 1500 arbres cette année. Les arbres ont entre 1 et 2 ans et sont vendus entre 5 et 6 euros pièce. Ces arbres présentent une forte diversité génétique qui leur permet une meilleure résilience face au dérèglement climatique. Leur catalogue comprend 35 essences + 20 provenant des autres pépinières du collectif, dont des fruitiers naturels pour greffage. Laurence souhaiterait que notre association accepte que nous proposons leurs produits lors de nos ateliers et animations. Laurence veut bien prendre cette mission qui lui tient à cœur. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Claude suggère que notre association fasse partie de l'OVA Office de la Vie Associative, fédérée, en mettant en œuvre les conditions afin que les bénévoles et dirigeants se rencontrent. Il s'agit de les accompagner en mettant du matériel et une salle à disposition, accompagner les associations de leur création ou dissolution et apporter des réponses aux interrogations, mais aussi de former les bénévoles aux outils de : la communication, la trésorerie et la gestion d'une équipe. La cotisation est de 25 euros. Le conseil d'administration peut être composé de 12 membres maximum, tous doivent être adhérents à l'Office. Un seul représentant est autorisé par association. Proposition adoptée à l'unanimité.

Il manque des photos des administrateurs et membres du bureau pour le site de l'association.

Bernard demande s'il est possible d'avoir pour chaque correspondant la liste de ses adhérents sur papier. À 11h50 fin de la réunion.

Murielle Hamelin, secrétaire.